

AIDE-SOIGNANT(E) / ACCOMPAGNANT(E) EDUCATIF ET SOCIAL

Secteur Vendée Littoral 1

Pôle Vendée Littoral / EPSM de Vendée Georges Mazurelle

Situé à La Roche sur Yon, l'Etablissement Public de Santé Mentale de Vendée – Centre Hospitalier Georges Mazurelle composé de 839 lits et places fait partie du GHT 85. Il est l'établissement hospitalier référent départemental pour les soins en psychiatrie et santé mentale et intervient sur tous les services d'urgences du GHT. Il prend en charge aussi bien le traitement des enfants, des adolescents, des adultes, que des personnes âgées.

Le secteur Vendée Littoral 1 est un service du Pôle Vendée Littoral de psychiatrie générale. Il prend en soins des patients entre 18 ans et 60 ans, atteints de troubles en santé mentale et/ou psychiatriques. Ses unités de soins sont réparties sur la partie Sud-Ouest du département avec sur le site de l'EPSM l'unité d'admission de 40 lits, un CMP et Hôpital de jour à la Roche sur Yon ainsi qu'aux Sables d'Olonne.

Famille	Soins
Sous-famille	Assistant aux soins
Métier Autre appellation	Aide-soignant(e) / Accompagnant(e) / Educatif et Social en Santé Mentale
Unité	Unité d'admissions UHSO
Objectifs de la structure	« L'UHSO » est une unité d'admission de 40 lits dont 2 chambres de soins intensifs. Cette unité accueille des patients adultes sur une courte durée qui relèvent majoritairement du secteur géographique Sud-Ouest, et qui présentent des troubles psychiatriques nécessitant une hospitalisation à temps complet.

Positionnement de la fonction

Affectation	Secteur Vendée Littoral 1 Unité d'admissions UHSO
Liens Hiérarchiques	Directeur Général de l'établissement Directeur Coordonnateur Général des Soins Cadre de pôle Cadres de proximité
Liens Fonctionnels	Médecin Chef de pôle Médecins du service Equipe infirmière Services et professionnels du Centre Hospitalier Partenaires extérieurs

Missions et collaborations

Missions générales	■ Aide-Soignant L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de celui-ci, conformément aux articles R.4311-3 à R.4311-5 du code de la santé publique. L'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie. Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extra hospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences, et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité. ■ Accompagnant éducatif et social accompagne, sous la responsabilité d'un professionnel paramédical, le patient, la personne en souffrance physique et/ou mentale âgée et/ou dépendante, dans les actions de la vie quotidienne afin que cette personne maintienne et développe son autonomie.
---------------------------	--



Missions et collaborations

Activités principales	L'aide-soignant(e) ou l'accompagnant éducatif et social occupant ce poste réalise principalement les activités décrites ci-dessous : • Il assure l'accueil de la personne hospitalisée, de sa famille et/ou de son entourage. • Il accompagne la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens (soins d'hygiène et de confort). • Il assure l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits selon les protocoles en vigueur. • Il recueille les données cliniques : observation de l'état général de la personne, de son comportement, mesure les paramètres vitaux et transmet l'évolution de l'état de santé des patients. • Il surveille et dispense les soins aux patients en chambre d'isolement et assure la prévention des risques. • Il aide l'infirmier dans la réalisation des soins. • Il anime des activités sociothérapeutiques. • Il répond à l'urgence dans le cadre du DATI et aux demandes de renforts et/ou de transferts. • Il cherche à entretenir un cadre d'hospitalisation sécurisant pour les personnes soignées en concertation avec l'équipe infirmière. • Il recherche l'engagement thérapeutique du patient. • Il participe de façon active aux réflexions cliniques dans le cadre des réunions instituées. • Il assure la traçabilité des actes de soins réalisés. • Il participe à l'encadrement des stagiaires en formation. • Il assure l'entretien des matériels de soin. • Il participe aux formations proposées par l'établissement. • Il gère les approvisionnements de produits, de matériels et de dispositifs. • Il est vigilant quant au respect des protocoles et des procédures (hygiène, qualité...). • Il participe à la préparation de la sortie des personnes.
------------------------------	---

Conditions d'exercice

Diplôme	■ AS, AMP, A.E.S
Temps de travail	■ Temps plein (100%) en roulement variable, weekends et jours fériés. ■ Travail 2 weekends sur 4.

Compétences et qualités requises

Savoirs	■ Savoir adapter son comportement, sa pratique aux spécificités du public accueilli, ■ Organiser son travail, évaluer la charge de travail et analyser son activité ■ Expérience de soins en psychiatrie générale (souhaitable) ■ Connaissances en hygiène hospitalière ■ Connaissances de l'outil informatique ■ Traçabilité des soins et transmissions orales.
Qualités professionnelles	■ Sens du service public ■ Esprit d'initiative ■ Capacités d'adaptation ■ Responsabilité ■ Bienveillance ■ Polyvalence et disponibilité ■ Capacités à travailler en équipe pluridisciplinaire en se situant dans son champ de compétences